

ARRÊTÉ n° 2022-24-DAGAP
MODIFIANT LA COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE
PRÉVUE POUR LES SCRUTINS DE L'IUT DES 22 ET 23 NOVEMBRE 2022

LE PRÉSIDENT,

- Vu l'arrêté du président n°2022-15-DAGAP du 23 septembre 2022 relatif à l'organisation des élections pour le renouvellement des représentants des personnels au conseil de l'IUT,
- Vu l'arrêté du président n°2022-16-DAGAP du 23 septembre 2022 relatif à l'organisation des élections pour le renouvellement des représentants des usagers des 4 départements (GB-PEC-STID et TC) au conseil de l'IUT,
- Vu l'arrêté n°2022-23-DAGAP du 7 novembre 2022 portant composition des bureaux de vote - scrutins des 22 et 23 novembre 2022 par voie électronique – renouvellement des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'IUT,

ARRÊTE,

Article 1

La présidence de chaque bureau de vote constitué par l'arrêté n°2022-23-DAGAP du 7 novembre 2022 susvisé sera assurée par Mme Christine DRANSART, directrice de l'IUT, au lieu de M. Jean-Jacques COLIN.

Article 4

Le présent arrêté sera affiché en zone présidence et dans le hall de l'IUT.

Il sera également consultable dans le recueil des actes et des décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-Doc de l'université – Affaires Juridiques – rubrique « actes réglementaires ».

Il sera transmis à monsieur le Recteur de Région académique, Chancelier des Universités.

Article 3

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 21 novembre 2022

Le Président d'Avignon Université,

Philippe ELLERKAMP



Transmis au Recteur de région académique, Chancelier des universités, et publié le **21 NOV. 2022**